

Le témoignage

d'Alain GERBAULT

LES MAÇONS DE TROYES

« Quand création est synonyme de pérennité »



En mai 1898, deux salariés décident de créer une coopérative de maçonnerie.

La SCOP « Les Maçons de Troyes » est née. Cent dix ans et 6 dirigeants plus tard, la SCOP est plus que jamais debout. Sa notoriété, son nom, son sérieux, son image de marque prouvent la vitalité des Maçons de Troyes.

La formule SCOP a permis à des dirigeants qui n'avaient pas forcément les moyens financiers pour créer ou reprendre une entreprise classique, d'exercer leurs talents et de montrer leurs qualités de responsables d'entreprise.

Si aujourd'hui la SCOP intervient principalement dans la maçonnerie traditionnelle, le virage pris par l'entreprise, depuis 1990, vers la restauration du bâti ancien se traduit, entre autres, par :

- des travaux de restauration pour 70 %,
- du neuf pour 20 %,
- et de la taille de pierre.

Les Maçons de Troyes interviennent dans les constructions à qualité environnementale et investissent en compétences pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'accessibilité liée aux handicaps et de réglementations, entre autres, thermiques.

Coordonnées :
150, route d'Auxerre – 10120 ST-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 82 02 87 – Fax 03 25 75 41 33
lesmaconsdetroyes@wanadoo.fr
Responsable : Alain GERBAULT
Activité : Maçonnerie – Taille de pierre – Béton Armé

Le témoignage

de Jean-Marie DELCOUR

ANTENNES SECURITE COMMUNICATIONS

« Des salariés entrepreneurs créent en SCOP »



En 1998, trois salariés en activité souhaitent créer un projet commun. Les personnes sont des professionnels confirmés en électricité basse tension : téléphonie, alarme, antenne, câblage informatique.

L'équipe peut mettre en œuvre un réseau commercial déjà existant. Des clients poussent Monsieur Jean-Marie DELCOUR,

Dirigeant pressenti, à franchir le pas.

Le mouvement SCOP conseille sur la création du projet, formalise les aspects juridiques et élabore un montage financier.

La SCOP voit le jour début 1999, elle va rapidement connaître un développement spectaculaire : + 40 % par an durant les trois premières années, la rentabilité suit.

En 2003, un changement de stratégie chez un important client l'oblige à compenser 25 % de son chiffre d'affaires. Opération réussie.

Depuis 2006, l'entreprise est stabilisée avec une quinzaine de salariés dont la grande majorité est associée. L'entreprise s'est également orientée vers la maintenance multiservices en électricité.

Coordonnées :
79, rue Magenta – 59200 TOURCOING
Tél. 03 20 68 34 56 – Fax 03 20 68 34 57
contact@antennes-securite-communications.fr
www.antennes-securite-communications.fr
Responsable : Jean-Marie DELCOUR
Activité : Electricité courants faibles



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRODUCTION

Créer une entreprise du B.T.P.



LA SOLUTION SCOP !



FÉDÉRATION NORD DES SCOP BTP

22, rue de l'Hôpital Militaire - 59000 LILLE
Tél. **03 20 10 31 40** - Fax 03 20 10 31 48
E-mail : nord@scopbtp.org

www.nord.scopbtp.org

nord@scopbtp.org



FÉDÉRATION NORD DES SCOP DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le statut SCOP

pour entreprendre autrement...

- La SCOP (**S**ociété **CO**opérative de **P**roduction) est une entreprise commerciale (SARL ou SA) dont le capital est majoritairement détenu par les salariés.
- Une SCOP **ARL** est constituée d'un capital social minimum de 1 € et d'au moins 2 salariés associés.
- Une SCOP **Anonyme** est constituée d'un capital social minimum de 18.300 € et d'au moins 7 salariés associés.
- Le capital est variable. Il peut augmenter ou diminuer sans aucune formalité juridique.
- La SCOP est administrée par un gérant (SCOP ARL) ou un P.D.G. et un Conseil d'Administration (SCOP Anonyme) élus par l'assemblée des associés.
- Les décisions de l'Assemblée sont prises selon le principe :

Un associé = une voix



- Les résultats de chaque exercice sont répartis entre l'entreprise (constitution de réserves), les salariés (participation) et les associés (dividendes).
- Compte tenu de leurs spécificités, les SCOP bénéficient d'une fiscalité aménagée.
- Les dirigeants et les administrateurs ont le statut de salarié et bénéficient du régime général de la Sécurité Sociale et de l'allocation chômage.

Vous avez un projet

de création d'entreprise dans le BTP

Vous êtes une équipe déjà constituée ou en cours de constitution, vous souhaitez :

- obtenir davantage de renseignements sur le statut SCOP
- faire le bilan de votre projet :
 - sa faisabilité
 - ses besoins en financement
 - ses forces et faiblesses
- obtenir un appui à son élaboration ?
- être accompagné par une structure de professionnels compétents ?



Existent également :

- « Transmettre une société du B.T.P. à ses salariés...
La solution SCOP ! »
- « Transmettre une entreprise artisanale du B.T.P. à ses salariés...
La solution SCOP ! »
- « Reprendre une société du B.T.P. ...
La solution SCOP ! »
- « Reprendre une entreprise artisanale du B.T.P. ...
La solution SCOP ! »

Les atouts

du projet SCOP...

- Créer en SCOP, c'est créer en équipe
- Créer en SCOP, c'est pour le(s) Dirigeant(s), l'assurance de bénéficier de la protection sociale du statut de salarié
- Créer en SCOP, c'est partager en équipe les fruits du travail
- Créer en SCOP, c'est travailler dans une entreprise plus humaine, plus responsable, plus solide et plus solidaire
- Créer en SCOP, c'est disposer d'un soutien quotidien à travers le réseau SCOP
- Créer en SCOP, c'est bénéficier du soutien financier des organismes du mouvement SCOP : Socoden, SPOT, IDES

- Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.nord.scopbtp.org

ou sur simple demande de votre part